Compte rendu de réunion des séminaires SCoT du 03 et 11 octobre 2022

Phase 2 : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Date : 03 et 11octobre 2022

Lieu : Le Vigan

1/ Ordre du jour :

Séminaire du 03 octobre :

- Restitution des échanges de la journée du 12 mai 2022 (séminaire de lancement du PAS)
- Présentation des 4 axes structurants et du plan du PAS
- Restitution de l'inventaire des projets
- Présentation de deux hypothèses démographiques

Séminaire du 11 octobre :

- Amendements apportés au plan du PAS suite au séminaire du 11 octobre
- Atelier participatif pour décliner des objectifs chiffrés découlant des hypothèses démographiques et permettre un positionnement des participants

2/ Liste des participants :

- Voir feuilles de présence des deux journées

3/ Compte rendu des échanges du séminaire du 03 octobre

Introduction de la réunion :

Sylvie Pavlista introduit la séance. Les étapes de l'élaboration du SCoT sont rappelées ainsi que le calendrier.

Présentation des 4 axes structurants et du plan du PAS :

Avant de présenter les 4 axes structurants du PAS, l'Agence d'urbanisme rappelle les temps forts qui ont permis de les identifier et de les préciser, notamment les ateliers du séminaire prospectif tenus le 12 mai 2022 au Vigan.
Il est rappelé que l'élaboration du SCoT s'inscrit dans un contexte de changement de paradigme concernant l'élaboration des documents d'urbanisme en général. De l'approche traditionnelle, guidée par l'entrée foncière et les disponibilités des terrains, il est proposé une approche de projet, dont le point de départ est le besoin de la population et du territoire. Le SCoT souhaite s'inscrire pleinement dans cette dernière approche.
L'Agence d'urbanisme présente les 4 axes structurants du PAS, qui expriment les ambitions du territoire à horizon 2040, en rappelant ce qui a été exprimé comme souhaitable et non souhaitable par les participants, par axes.

En préambule des ambitions du PAS, il est rappelé la situation géographique du territoire à l'échelle régionale. Il représente un poumon vert dynamique et singulier en Occitanie, par son rayonnement et les ambitions portées par le SRADDET sur le territoire.

Territoires préservés :

L'ambition « territoires préservés » fait écho aux thématiques environnement, paysages et ressources en général. Sur l'orientation « 1.4 Accélérer la transition énergétique et écologique », il est souhaité la clarification du terme friche, trop englobant, qui peut concerner les friches agricoles, mais aussi industrielles et urbaines. Il est question ici de friches urbaines.

Concernant la carte, il est regretté qu'il ne soit question que de patrimoine naturel. La question du patrimoine bâti est importante et nécessite d'être protégé aussi. La DDTM précise qu'il est possible de réaliser un diagnostic du patrimoine bâti en vue d'établir le DOO. Il est rappelé que les communes dotées de cartes communales peuvent protéger le patrimoine bâti. Les communes en RNU n'ont pas cette possibilité, toutefois, le SCoT peut constituer un socle commun pour aborder cette question. La question des hameaux et de leur préservation en raison de la présence d'un patrimoine bâti riche est également abordée. Ces éléments sont traités dans l'ambition « Territoires habités ».

Une autre remarque est émise sur l'orientation 1.2. Il serait souhaitable de clarifier le terme « renaturer » et de le remplacer par révégétaliser. Le choix de ce terme n'est pas anodin. Il fait référence à la loi Climat et Résilience, qui introduit une nouvelle notion permettant de lutter contre l'artificialisation des sols par l'action de renaturer certains espaces.

Il serait intéressant dans cette partie d'aborder la question d'économie circulaire, qui s'inscrit dans la transition énergétique et écologique. Ce point est abordé dans la partie relative à l'économie (nouveau thème pouvant être traité suite à la modernisation des SCoT). Il conviendrait également d'insister sur le terme « écologie »dans l'expression transition écologique et énergétique.

Pour un participant, il est regrettable d'opposer la nature, avec l'action de protéger, à la culture, avec l'action d'urbaniser et de faire progresser les villes. Le projet devra permettre le dialogue entre les deux.

Sur la cartographie, il est souhaité que les limites soient plus perméables et que les interactions avec l'extérieur soient plus visibles.

Territoires habités :

Cette ambition concerne les dynamiques d'accueil souhaitées et la réponse aux besoins. A ce titre, l'Agence d'urbanisme rappelle le scénario de synthèse « un territoire partagé » qui est la résultante du travail réalisé lors du séminaire du 12 mai 2022 et qui guide la déclinaison de cet axe. La méthode qui a conduit à mettre à jour l'organisation territoriale du territoire est rappelée : les éléments de diagnostics, l'inventaire des projets et la volonté politique sont le socle de sa définition.

Suite à la présentation des orientations et objectifs et la cartographie, un participant fait remarquer à l'assemblée que les bassins de vie proposés reprennent les anciens périmètres de cantons, ce qui atteste d'une certaine cohérence.

Territoires solidaires :

Cet axe transversal aborde les questions des mobilités, des équipements et des commerces de proximité. Un participant attire l'attention sur la question de la mutualisation des équipements, notamment scolaires. Il est souligné que les contraintes physiques du territoire peuvent être un frein à l'atteinte de cet objectif. La mutualisation des équipements structurants peut également poser problème pour les mêmes raisons.

Il est souhaité que soit évoqué le transport collectif existant entre Dourbies pour rejoindre le PEM, car il est très utilisé. Un participant attire l'attention sur le manque de connexion entre Valleraugue et la vallée Borgne. Sur la cartographie, des propositions d'ajout sont émises, notamment la création d'une aire de covoiturage à Lasalle, la mise en évidence de l'offre en mobilité à Montpellier, Nîmes complémentaire avec celle du Vigan. Il est rappelé par un participant que les axes Ganges/Valleraugue et Lanuéjols/Millau sont des itinéraires stratégiques, ainsi que Val d'Aigoual/l'Esperou.

L'idée de rapprocher les PEM des commerces est évoquée. Ils sont un réel outil de mutualisation des mobilités, qui nécessitent d'être définis et identifiés.

Il est rappelé par un élu référent que ces cartes sont évolutives et non figées et que les discussions en cours pourront permettre de les enrichir.

L'accès au soin est un véritable enjeu qu'il faudra traduire concrètement par des actions dans le SCoT.

Territoires dynamiques :

Cette ambition aborde les thématiques de l'économie, de l'agriculture, du tourisme. Des réserves sont émises sur les entreprises du numérique, car ces dernières ne sont pas toujours éthiques d'un point de vue environnemental. La question du numérique peut également être mise en relation avec le développement d'établissements scolaires attractifs, avec l'idée de création d'un campus numérique.

La filière pierre est également évoquée comme un levier économique pour le territoire, à valoriser.

L'Agence d'urbanisme prend note des éléments apportés par les participants et intègrera certaines remarques dans le plan du PAS. Suite aux échanges relatifs à la présentation des 4 grandes ambitions du territoire, l'analyse de l'inventaire des projets ainsi que les propositions d'hypothèses démographiques sont présentées.

<u>Restitution de l'inventaire des projets :</u>

L'Agence d'urbanisme restitue les résultats de l'inventaire des projets. Des précautions sont émises sur les surfaces déclaratives, concernées par les projets. Certains participants souhaiteraient disposer d'une liste exhaustive de l'ensemble des projets.

<u>Présentation de deux hypothèses démographiques :</u>

L'agence d'urbanisme rappelle les tendances passées et que le territoire perd des habitants sur la période du recensement 2013-2019.Deux hypothèses démographiquessont travaillées, une hypothèse d'accueil de 0,1% par an et une hypothèse d'accueil de 0,5% par an. Elles prennent appui

sur le souhait du territoire de permettre un taux de croissance de nouveau positif et d'accueillir des habitants de façon modérée (point de consensus exprimé lors du séminaire du 12 mai). Ces deux hypothèses impliquent des besoins en logements liés à l'accueil d'une population supplémentaire, mais aussi de la population déjà présente sur le territoire. Dans le cadre du PAS, des objectifs d'accueil devront être définis afin de calibrer précisément les besoins, notamment en logements, qui en découlent. Il faudra s'interroger sur la part des besoins à satisfaire dans la construction neuve, la mobilisation du parc vacant et la restructuration du parc sur le total des besoins.

4/ Séminaire du 11 octobre : amendements du plan du PAS et atelier « Cévenol Tour »

Restitution des échanges du 03 octobre autour du plan du PAS :

Un premier temps vise à restituer les amendements apportés au plan du PAS suite à la présentation du 03 octobre.

La formulation de certains sous-objectifs a été revue:

- **Revégétaliser** les cours d'eau et les rivières,
- Valoriser **les labels,**
- Renforcer l'énergie solaire sur les constructions et les espacesdéjà artificialisés ou en friche **urbaine,**
- Adapter les modèles de développement urbain pourassurer **la transition écologique,**
- Renforcer l'accès aux services de santé**et lutter contre les déserts médicaux,**
- **Améliorer** la gestion des déchets,
- Garantir un développement du numérique **éthique.**

D'autres ont été ajoutés :

- Valoriser le patrimoine vernaculaire,
- Intégrer les dynamiques liées à la saisonnalité,
- Consolider le tissu artisanal,
- Développer l'économie circulaire,
- Refuser l'installation d'entreprises polluantes,

Et certains titres de parties ont été remaniés :

- Accélérer la transition énergétique (1.4).

Des modifications ont également été intégrées au sein de la carte des mobilités avec :

- Le regroupement des PEM ruraux et de montagne,
- L'ajout d'un PEM à Lasalle,
- L'ajout d'aménagements cyclables à créer entre Val d'Aigoual et l'Espérou,
- L'ajout d'itinéraires touristiques stratégiques entre Ganges et Milliau en passant par Pont-d'Hérault, Val d'Aigoual et Lanuéjols,
- Le prolongement d'une ligne régionale à créer entre Saint-André-de-Valbogne et la Lozère,
- L'ajout de deux secteurs d'expérimentation du Transport à la Demande autour de Dourbies et entre Saint-André-de-Valborgne et Val-d'Aigoual.

Atelier « Cévenol Tour » :

Dans un deuxième temps, cet atelier a pour objectif de se positionner par petits groupes de 5 participants, sur différentes thématiques du SCoT, qu'il s'agisse d'objectif chiffrés ou de précisions d'orientations à donner au PAS. Les participants disposent d'un jeu de plateau, où chaque case correspond à une fiche, au nombre de 17 et classées en 4 axes (territoires préservés, habités,

solidaires, dynamiques). Pour chaque fiche, les participants doivent se positionner entre 3 propositions. Ces dernières sont soit des réponses cumulatives, avec une gradation de l'ambition (minimale à maximale), soit des réponses où il faut trancher (objectifs chiffrés). Des cartes quizz et « le saviez-vous ? » sont également disponibles. L'objectif de l'atelier est triple :

- Décliner des objectifs chiffrés découlant des hypothèses démographiques
- Permettre un positionnement des participants : élus, PPA, Codev
- Faire œuvre de pédagogie autour des outils mobilisables dans le SCoT et dans les documents d'urbanisme pour mettre en œuvre ces actions (volet « opérationnel » des SCoT modernisés).

Suite à l'atelier, les résultats de toutes les tables ont été synthétisé par l'A'U, pour mettre en lumière le consensus plus ou moins importants entre les tables pour chaque thème. Le tableau ci-dessous récapitule les votes des 7 tables. Dans certains cas, les participants ont coché deux propositions ce qui peut expliquer que la somme des votes ne soit pas égale à 7.

Fiche	Votes			Niveau de consensus
	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3	
Logements vacants	0	1	6	Fort
Restructuration du parc existant	0	4	3	Moyen
Résidences secondaires	0	6	3	Complémentaire
Démographie	0	4	3	Moyen
Formes urbaines	0	3	4	Moyen
Equipements	0	5	1	Fort
Commerces	0	7	0	Total
Mobilités	1	1	5	Fort
Filières économiques	0	7	1	Fort
Agriculture	0	2	6	Fort
Tourisme	0	0	7	Total
Economie circulaire	0	0	7	Total
Transition énergétique et ENR	0	2	5	Fort
Ressource en eau	0	4	3	Moyen
Patrimoine	1	3	3	Faible
Paysage et biodiversité	0	2	5	Fort
Risques	1	3	3	Faible

3 thèmes exprimentun consensus total : le tourisme, l'économie circulaire et les commerces. Les participants se sont positionnés sur les propositions les plus ambitieuses pour le tourisme et l'économie circulaire et pour l'hypothèse moyenne pour les commerces.

- Sur le tourisme la proposition retenue est la suivante : « *Les partenariats entre acteurs et avec les territoires voisins se développent, ce qui favorise un tourisme en lien avec les grands atouts du territoire : réserve internationale de ciel étoilé, parc national, observatoire météo du Mont Aigoual, patrimoine bâti et culture, agriculture locale. Les structures d'hébergements existantes sont rénovées et de nouvelles se créent, notamment insolites* ». Les participants placent au cœur de leur échange le besoin d'étendre le tourisme sur les ailes de saison et la diversification de l'offre touristique (hébergement et restauration). Il est aussi mentionné que l'hébergement touristique ne doit pas se faire au détriment de l'hébergement agricole et les STECAL font débat.
  Les participants ne souhaitent pas forcément un essor de structures tout azimut, mais souhaitent plutôt se concentrer sur un développement qualitatif de l'offre. La situation de

Navacelles est citée comme contre-exemple, car l'afflux massif de touristes crée de nombreuses nuisances.

- Sur l'économie circulaire la proposition retenue est la suivante : « *Le développement d'activités de réparation des produits usagés, de réutilisation et de recyclage des déchets crée des emplois durables au sein du territoire. La mutualisation entre acteurs économiques permet d'optimiser les ressources et les déchets et de limiter ainsi les consommations.* » Le besoin de projets innovants adaptés au territoire est pointé, ainsi que la nécessité d'un développement de ressourceries en réseau et d'une spécialisation des ressourceries. L'idée d'optimiser les lieux de stockage est évoquée.
- Concernant le commerce, la proposition retenue est la suivante : « *Les commerces de proximité sont maintenus et se développent dans les centres-bourgs. Il n'y pas de développement de grandes surfaces (plus de 400m²).* » Les participants soulignent le fait que les supermarchés tuent les commerces de centre-ville. Ils souhaitent que des commerces du type Biocoop du Vigan puissent se développer mais ne voient pas l'intérêt de surfaces plus conséquentes. Il est exprimé le souhait de disposer de commerces au sein d'unités commerciales distinctes (petites surfaces, pas tout au même endroit).

8 thèmes font l'objet d'un consensus fort : les logements vacants, les résidences secondaires, les équipements, les mobilités, les filières économiques, l'agriculture, la transition énergétique et le paysage et la biodiversité. Les participantsse sont essentiellement positionnés entre l'hypothèse moyenne et la plus ambitieuse.

- **Concernant les logements vacants**, la proposition recueillant une large majorité des votes est la proposition n°3 : « *La vacance recule pour atteindre 7% soit le taux minimum de rotation du marché immobilier. Il s'agit d'une démarche très volontariste de résorption de la vacance.* »
- Sur les **résidences secondaires**, les participants se sont positionnés sur deux propositions : la 2ème qui permet « *d'encadrer et limiter le développement des résidences secondaires* » et la 3ème qui insiste sur la nécessité « *d'occuper les résidences secondaires de manière plus fréquente* » y compris avec les usages temporaires. Bien que les participants se soient positionnés sur plusieurs propositions, ces dernières sont complémentaires, permettant donc un consensus sur le sujet.Les résidences secondaires aujourd'hui ne répondent plus aux souhaits de confort recherchés. Il est évoqué la possibilité d'agir sur les typologies des résidences secondaires et de conventionner avec les professionnels.
- Concernant les **équipements**, la proposition recueillant une large majorité des votes est la proposition n°2 : « *Le niveau d'équipements progresse : des maisons de santé sont installées dans certaines polarités du SCoT et quelques équipements se créent pour répondre aux nouveaux besoins.* ». Les participants soulignent le fait que ces équipements seront vides si les classes ferment, et qu'il est primordial d'accueillir des jeunes pour maintenir les équipements existants.La mutualisation présente l'avantage de pouvoir diminuer les coûts. Il serait intéressant de crée des équipements qui puissent être polyvalents dans leurs usages (mutables).
- Sur les **mobilités**, la proposition recueillant une large majorité des votes est la proposition n°3 : « *La part modale de la voiture diminue très significativement pour atteindre 65% des déplacements liés au travail en 2030* ». Bien que les participants estiment qu'il est difficile de faire du covoiturage en zone montagne et que le développement du bus est difficile, ils affirment également que les contraintes de déplacements de plus en plus fortes vont faire baisser la part modale de la voiture.Les participants mettent en évidence un problème pour développer les micro mobilités. Le plan vélo est trop réduit et mériterait d'être approfondit. Les participants souhaitent prévoir plus d'aire de covoiturage et traiter l'ensemble des motifs de déplacements (loisirs, achats…). Concernant les cars scolaires, il est regretté que leurs trajets ne soient plus ouverts à tous les publics.

- Concernant les **filières économiques**, la proposition recueillant une large majorité des votes est la proposition n°2 : *« La filière bois n'est pas la seule valorisée. L'accent est mis également sur le développement de zones artisanales à taille humaine, dans les espaces urbanisés, et le secteur de l'industrie. Le numérique assoit sa position, de nombreuses entreprises s'installent.* ». Les participants bien que pour le développement de la filière-bois alertent également sur le risque de déforestation et insistent sur le besoin de diversification de l'activité, sa compatibilité avec l'habitat et les ressources en eau.Les zones d'activités aujourd'hui ne fonctionnent pas et ne sont pas remplies. Certains participants nuancent toutefois ce parti-pris considérant que la filière industrielle n'a que peu d'avenir sur le territoire. Il conviendra d'approfondir ce champ de l'économie pour identifier l'industrie ciblée.
- Concernant **l'agriculture**, la proposition recueillant une large majorité des votes est la proposition n°3 : « *De nouveaux espaces sont ouverts à l'agriculture vivrière, notamment autour des bourgs, l'objectif étant de se rapprocher de l'autonomie alimentaire. Les circuits-courts se développent fortement et les surfaces agropastorales également, faisant reculer la forêt.* ». Les participants trouvent toutefois que le recul de la forêt peut être réduit malgré tout. Ils attirent également l'attention sur la bonne adéquation entre activité agricole et la disponibilité de la ressource en eau.
- Concernant la **transition énergétique**, la proposition recueillant une large majorité des votes est la proposition n°3 : « *La totalité des bâtiments publics est rénovée énergétiquement, le SCoT impose la couverture des bâtiments d'activités en panneaux solaires. Quelques parcs solaires au sol se développent. Le territoire mène une importante démarche de recherche et développement pour mobiliser d'autres types d'ENR et favoriser le mix énergétique* ». Toutefois, c'est vraiment le mix énergétique qui est recherché par les participants, qui ne croient pas au photovoltaïque au sol. Il est fait mention du risque radon dans les appartements et rappelé que la transition énergétique est liée à l'activité locale.S'engager dans la diversification des ENR est difficile. Seule la biomasse pourrait être opportune.
- Sur le **paysage et la biodiversité**,la proposition recueillant une large majorité des votes est la proposition n°3 : « *En lien avec les territoires voisins, les continuités écologiques sont renforcées et restaurées, permettant d'envisager une meilleure résilience du territoire face au changement climatique. Stratégie ERC volontaire et haute qualité paysagère pour tout projet d'aménagement* ». Les participants soulignent l'intérêt d'une charte paysagère, de la séquence ERC et de la rénovation du patrimoine par les habitants.

4 thèmes font un consensus moyen : la restructuration du parc existant, la démographie, les formes urbaines et la ressource en eau. Les participants se sont positionnés à parts égales sur les propositions n°2 et n°3.

- Concernant la **restructuration du parc existant**, les participants sont positionnés entre une restructuration de 10 et 15% et de 15 et 20%. Les participants sont tiraillés entre d'une part la nécessité de faire du ZAN et de faire revivre les centres-bourgs et d'autre part, l'acceptation des administrés qui ne veulent pas faire de renouvellement urbain. Ils partagent le constat que la restructuration entre 15 et 20% est déjà présente aujourd'hui sur la commune du Vigan. La proposition d'une restructuration à 15% pourrait être une solution pour faire consensus.
- Sur la **démographie**, les participants sont positionnés entre une évolution de +0,3% et de +0,5%. Ils misent sur une reprise de la croissance suite à la crise du Covid et à l'essor du télétravail. Le taux de croissance restera à déterminer plus précisément lors de prochains échanges.Des réserves sont émises sur la croissance qui va bénéficier aux pôles du SCoT.
- Concernant les **formes urbaines**, les participants s'accordent autour de la nécessité de développer des typologies diversifiées, une offre locative et des formes intermédiaires. Toutefois la maîtrise de la production en logements ne fait pas consensus selon les tables.La question de la place de l'habitat léger est également soulevée.

- Concernant la **ressource en eau**, les participants s'accordent au sujet du développement des ouvrages hydrauliques notamment de stockage, à condition de veiller à ce qui est réalisé, mais trouvent les objectifs des rendements du réseau d'eau potable trop ambitieux et peu réalistes. C'est la raison pour laquelle ils se sont positionnés selon les tables entre la proposition 2 et la 3. Afin de faire consensus, il pourrait être possible de retenir la 3ème hypothèse à condition de ramener l'objectif de rendement du réseau à 70%. Le lien est fait avec la question économique considérant que la gestion de la ressource en eau est créatrice d'emplois. Enfin, il est jugé essentiel de concilier ressource et eau et intégration paysagère.

2 thèmes font l'objet d'un consensus faible : le patrimoine et les risques. Les participants se sont positionnés sur les trois propositions.

- Concernant **le patrimoine**, bien que les participants s'accordent sur la nécessité de préserver ce dernier, les outils à mettre en place ne font pas consensus.D'autres tables préfèrent parler de réhabilitation, rénovation, valorisation du patrimoine bâti considérant qu'il s'agit d'un patrimoine en mouvement et non figé. Il faudrait par ailleurs préciser les préconisations de gestion du patrimoine bâti sur les fiches. Enfin, de manière générale, les pétitionnaires sont trop contraints si les protections sont trop lourdes.
- Concernant **les risques**, les participants ne s'accordent pas sur les dispositifs à mettre en place. Les tables sont partagées entre la volonté de ne pas mettre en place des dispositifs trop contraignants qui empêcheraient toutes les nouvelles constructions, et le besoin de connaître le risque pour en limiter les impacts. Il est souligné que la connaissance de ces derniers est évolutive avec le changement climatique. Les risques ne constituent pas vraiment un sujet à part entière car ils s'imposent au SCoT de par la loi.

5/ Conclusion et suites à donner :

Jeudi 8 décembre après-midi et vendredi 9 décembre matin, les élus du territoire, le Conseil de développement et les partenaires du SCoT seront réunis pour approfondir les ambitions du PAS lors de commissions thématiques.